



ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

DE PREVERENGES

DENGES - ECHANDENS - LONAY - PREVERENGES

COMPTES 2024

Préambule

Tous les montants figurant dans les présents comptes relèvent de la compétence de décision du bureau de l'Entente scolaire intercommunale de l'Etablissement primaire et secondaire de Prévèrènges.

Les frais de fonctionnement, qui sont à charge des communes, sont déterminés comme ceci à l'article 132 LEO : *la construction, l'entretien, la maintenance et la rénovation des locaux, installations, espaces et équipements mis à la disposition des établissements, le mobilier et le matériel scolaire, les transports scolaires, les indemnités pour frais de repas, les devoirs surveillés sous réserve d'une participation financière des parents et les camps, courses d'école et voyages d'études, sans les charges salariales des enseignants et accompagnants, sous réserve d'une participation financière des parents.*

Les tâches de compétence communale effectuées par le personnel du secrétariat des écoles sont facturées par le Canton à l'Etablissement scolaire sur la base d'une convention passée avec l'Etat (voir ci-après compte n° 11.3512.0).

Selon convention entre les quatre communes de l'Etablissement scolaire, toutes les charges des locaux, primaires et secondaires, sont facturées par les communes à l'Etablissement scolaire (voir compte n° 11.3161.1).

Selon cette même convention, la totalité des charges scolaires, primaire et secondaire, est ensuite répartie entre les quatre communes, pour moitié d'après le nombre d'élèves, et pour moitié d'après le nombre d'habitants (voir pages 20 et 21 de ce document).

Du total des frais scolaires, il faut ensuite déduire les charges des bâtiments calculées pour la commune elle-même et facturés à l'Etablissement, pour trouver la participation nette de chaque commune aux charges de l'Etablissement scolaire.

Voir la récapitulation générale des participations des communes en page 23.

Comptes approuvés par le Bureau de l'Entente scolaire le 26 mars 2025.

Compte	Désignation	Comptes 2024			Budget 2024			Comptes 2023		
		Charges	Revenus		Charges	Revenus		Charges	Revenus	
1	ADMINISTRATION GENERALE	5'252'729.62	38'660.55		5'189'632.00	26'050.00		5'153'624.62	33'796.10	
11	ADMINISTRATION GENERALE	5'242'597.62	38'660.55		5'152'632.00	26'050.00		5'141'653.12	33'796.10	
11.3003.0	Indemnités et frais Conseil d'Etablissement	1'879.25			3'600.00			708.40		
11.3101.1	Imprimés et fournitures de bureau	2'393.50			3'000.00			2'358.50		
11.3111.0	Achats de mobilier et équipement	380.22			3'000.00			179.90		
11.3151.0	Entretien de mobilier	207.55			1'000.00					
11.3161.1	Frais locaux scolaires	4'950'605.00			4'868'682.00			4'917'348.00		
11.3170.0	Repas des promotions et divers	13'874.60			14'000.00			20'022.20		
11.3181.2	Frais bancaires et postaux	121.40			150.00			121.80		
11.3185.0	Contrôle fiduciaire	1'286.40			1'400.00			1'281.65		
11.3185.2	Frais liés à la création d'une association	41'786.25			30'000.00			30'000.00		
11.3512.0	Traitements facturés par le Canton	51'885.00			54'000.00			51'107.00		
11.3522.8	Frais des leçons surveillées	62'790.95			70'800.00			60'025.67		
11.3522.9	Prestations de la Commune de Préverenges	100'000.00			100'000.00			50'000.00		
11.3662.0	Soutien aux enfants migrants	3'887.50			3'000.00					
11.3809.0	Attribution à fonds de réserve	11'500.00						8'500.00		
11.4221.0	Intérêts des créances		18.05			50.00			18.60	
11.4512.2	Participation Canton Mesures renforcées		11'500.00						8'500.00	
11.4522.9	Parts parents leçons surveillées		23'255.00			23'000.00			18'795.00	
11.4809.0	Prél. s/fonds de réserve		3'887.50			3'000.00			6'482.50	
155	BIBLIOTHEQUE HORS TEMPS SCOLAIRE	10'132.00			37'000.00			11'971.50		
155.3512.0	Traitements facturés par le Canton	10'132.00			37'000.00			11'971.50		

COMMENTAIRES

11.3003.0

Indemnités et frais Conseil d'Etablissement

Indemnités et frais des membres du Conseil d'Etablissement, ainsi que des frais administratifs.

11.3101.1

Imprimés et fournitures de bureau

- Cotisation au Groupement des autorités scolaires communales du canton de Vaud (GAS-VD) :
- Impression des comptes de l'année précédente :
- Impression du budget de l'année suivante :

Fr.	300.00
Fr.	1'067.50
Fr.	1'026.00
Fr.	<u>2'393.50</u>

11.3111.0

Achats de mobilier et équipement

Petit mobilier pour la salle des maîtres de Lonay Combes.

11.3161.1

Frais locaux scolaires

Frais de toutes les classes des quatre communes, locaux administratifs, halles de sports, locaux de logopédie, psychologie et psychomotricité, comprenant l'amortissement, les intérêts, ainsi que les frais d'entretien et d'exploitation de ces locaux.

Factures des communes :

- Denges :
- Echandens :
- Lonay :
- Préverenges

		<u>Budget prévu</u>
Fr.	230'441.00	(Fr. 228'506.00)
Fr.	243'615.00	(Fr. 266'861.00)
Fr.	1'050'561.00	(Fr. 1'067'063.00)
Fr.	<u>3'425'988.00</u>	(Fr. 3'306'252.00)
Fr.	<u>4'950'605.00</u>	(Fr. 4'868'682.00)

Il existe, tant pour les comptes que pour les budgets, un décalage d'une année pour les chiffres fournis par les communes entrants dans le calcul des frais des locaux scolaires.

Ainsi, pour **les comptes 2024**, ce sont les chiffres **des comptes communaux 2023** qui ont servis à calculer les montants des frais des locaux scolaires (frais d'exploitation de chaque commune).

11.3170.0

Repas des promotions et divers

Repas de fin d'année scolaire des enseignants, frais liés aux promotions et repas annuel de la Direction des écoles.

11.3185.2

Frais liés à la création d'une association

Suite du mandat attribué à l'Institut Interdisciplinaire du Développement de l'Entreprise de la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) pour l'étude de création d'une association scolaire intercommunale.

11.3512.0

Traitements facturés par le Canton

Participation forfaitaire aux salaires, charges sociales et frais administratifs, du personnel du conseil de direction et du secrétariat des écoles accomplissant des tâches de compétence communale, calculé en ETP "équivalent temps plein".
36% d'un ETP barème "Secrétariat" et 7% d'un ETP barème "Direction".

COMMENTAIRES

11.3522.8 Frais des leçons surveillées (par Préverenges)
Salaires et charges sociales des responsables des devoirs surveillés de l'ensemble des quatre communes de l'Etablissement, engagés par la commune boursière (actuellement Préverenges), conformément à la convention de l'Entente scolaire intercommunale.
Les parents participent à ces frais (voir compte n° 11.4522.9). **Côûts nets pour l'EPSP : Fr. 39'535.95 (budget : Fr. 47'800.00).**

11.3522.9 Prestations de la Commune de Préverenges
Forfait annuel pour tous les travaux et fournitures relatifs à la tenue de la comptabilité, à l'organisation et à la gestion d'une partie des transports scolaires, à celle des cantines scolaires, du secrétariat du bureau de l'Entente scolaire et d'une partie de l'administration par la commune de Préverenges.

11.3662.0 Soutien aux enfants migrants
Prise en charge des repas à la cantine scolaire des enfants ukrainiens jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023/2024.

Pour compenser ces frais, un montant identique a été prélevé du compte de réserve *Provision Mesures renforcées (enseignement spécialisé)* - (voir compte n° 11.4809.0).

11.3809.0 Attribution à fonds de réserve
Attribution à un fonds de réserve des montants attribués en 2024 par le Canton aux quatre communes de l'EPSP pour des mesures renforcées concernant l'enseignement spécialisé.
Voir aussi commentaire du compte n° 11.4512.2.

11.4512.2 Participation Canton Mesures renforcées
Montants attribués par le Canton pour des élèves bénéficiant de mesures renforcées pour leur passage de l'enseignement spécialisé à l'enseignement traditionnel ; montants pour les quatre communes de l'EPSP pour l'année 2024.
Il est prévu des versements pour les années 2020 à 2029.
Voir aussi commentaire du compte n° 11.3809.0.

11.4522.9 Part parents leçons surveillées (par Préverenges)
Voir commentaire du compte n° 11.3522.8.

11.4809.0 Prél. s/fonds de réserve
Voir commentaire du compte n° 11.3662.0.

155. BIBLIOTHEQUE HORS TEMPS SCOLAIRE

155.3512.0 Traitements facturés par la Canton
Selon convention, part des charges cantonales du poste de bibliothécaire-documentaliste (AID) - 40% d'un ETP, durant 4 mois, plus frais administratifs, pour les ouvertures réservées aux élèves, mais hors du temps scolaire (à midi ou l'après-midi), dans les bibliothèques scolaires de Préverenges et de Lonay.
Comme toutes les autres charges de ces comptes, elles sont réparties entre les quatre communes de l'Etablissement.

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
510	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (classes 1-8)	407'237.34	8'249.13	504'300.00	14'400.00	429'561.32	24'231.72
510.3112.0	Achat de mobilier scolaire	7'159.76		15'000.00		10'725.66	
510.3132.0	Matériel infirmerie	1'004.55		1'500.00		605.70	
510.3135.10	Fournitures ACT-TM	2'701.03		5'800.00		4'800.45	
510.3135.5	Matériel compl.d'équipement, fds roulement primaire	2'094.38		12'200.00		1'763.40	
510.3151.0	Entretien de matériel scolaire	290.80		3'000.00			
510.3152.0	Entretien de mobilier scolaire	621.60		2'000.00		1'231.00	
510.3170.3	Frais des joutes sportives	3'521.05		6'200.00		5'286.30	
510.3170.5	Célébration des 10 ans du collège Tribord					13'195.30	
510.3185.1	Cours de natation	15'593.69		22'000.00		9'586.00	
510.3185.2	Prestations de tiers	4'395.00		5'000.00		4'395.00	
510.3185.3	Animations sportives			2'000.00		1'573.17	
510.3185.5	Courses d'école	18'031.70		26'400.00		19'419.55	
510.3185.6	Sorties artistiques et scientifiques	13'143.05		23'200.00		17'555.75	
510.3185.7	Sorties patinoire	8'199.41		15'400.00		19'778.00	
510.3186.0	Assurance élèves	4'626.90		4'700.00		4'722.30	
510.3188.1	Frais des transports scolaires	214'817.95		220'000.00		207'688.45	
510.3188.2	Frais transports sorties	1'778.60		3'000.00		2'055.20	
510.3522.0	Subsides caisses de classes	30'087.37		35'300.00		29'013.34	
510.3522.15	Surveillance des arrêts de bus	9'905.35					
510.3522.20	Camps de ski			13'400.00		21'879.60	
510.3522.21	Classes vertes	46'325.40		52'500.00		27'678.60	
510.3522.22	Frais de voitures pour camps	480.00		1'600.00		525.00	
510.3522.25	Subsides pour accompagnants	1'764.50		7'000.00		1'192.40	
510.3522.26	Camp du Choeur des écoles			2'000.00			
510.3522.6	Dérogations d'enclassement	8'558.00		9'100.00		11'268.00	

COMMENTAIRES

510. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (classes 1 à 8) : 47 classes pour 879 élèves à la rentrée d'août 2024.

510.3112.0 Achat de mobilier scolaire

- Remplacement de mobilier à Denges
- Remplacement de mobilier à Lonay

Fr.	1'619.31
Fr.	5'540.45
Fr.	<u>7'159.76</u>

510.3135.10 Fournitures ACT-TM

Les fournitures pour les activités créatrices sur textiles (ACT) et les travaux manuels (TM) sont prises en charge par le Canton.
Le montant figurant dans ce compte est un crédit supplémentaire alloué par l'Etablissement.

La différence par rapport au budget provient de soldes restants de l'année scolaire précédente qui ont été reportés, réduisant ainsi les montants à verser aux enseignants.

510.3135.5 Matériel compl. d'équipement, fds roulement primaire

Fonds de roulement pour fournitures, petit matériel et autres activités des classes primaires.

La différence par rapport au budget provient de soldes restants de l'année scolaire précédente qui ont été reportés, réduisant ainsi les montants à verser aux enseignants.

510.3151.0 Entretien de matériel scolaire Réparation cisaille et affûtage.

510.3152.0 Entretien de mobilier scolaire

Accordage de trois pianos – 2 à Préverenges et 1 à Lonay.

510.3170.3 Frais des joutes sportives

Transports et collations lors des différentes joutes sportives du secteur primaire.

510.3185.1 Cours de natation

Cours de natation à la piscine de Morges pour les élèves des classes 5 et 6 P de fin mai à fin juin :

- Transports par CarPostal :
- Moniteurs de natation :
- Entrées à la piscine de Morges :

Fr.	7'151.19
Fr.	6'100.00
Fr.	2'342.50
Fr.	<u>15'593.69</u>

Un subside a été accordé par le Canton (voir compte 510.4512.1).

510.3185.2 Prestations de tiers

Ateliers participatifs et journées thématiques pour les jardins potagers scolaires par l'association « Légumes Perchés ».

510.3185.3 Animations sportives

Pas d'achat de matériel pour les animations sportives « La récré bouge » dans les 4 villages pour les élèves de 1 à 6 P.

COMMENTAIRES

510.3185.5

Courses d'école

Prise en charge des frais liés aux courses d'école pour chaque classe du secteur primaire (1-8P).
La différence par rapport au budget provient de soldes restants de l'année scolaire précédente qui ont été reportés, réduisant ainsi les montants à verser aux enseignants.

510.3185.6

Sorties artistiques et scientifiques

Prise en charge des frais liés aux différentes sorties artistiques et scientifiques de chaque classe du secteur primaire (1-8P).
La différence par rapport au budget provient de soldes restants de l'année scolaire précédente qui ont été reportés, réduisant ainsi les montants à verser aux enseignants.

510.3185.7

Sorties patinoire

Prise en charge des frais liés aux sorties à la patinoire de classes du secteur primaire (1-8P).

510.3186.0

Assurance élèves

Assurance capital en cas de décès et capital en cas d'invalidité permanente totale pour tous les élèves du secteur primaire suivant leur scolarité obligatoire dans l'une des quatre communes de l'Etablissement (voir également compte n° 521.3186.0).

510.3188.1

Frais des transports scolaires

- Transports des classes du primaire (jusqu'à la 6P) des quatre communes :
- Transports pour gym de maintien – du 1.01. au 31.05.2024
- Transports pour cours facultatifs :

Fr.	212'904.95
Fr.	967.40
Fr.	945.60
Fr.	<u>214'817.95</u>

Les déplacements des élèves plus âgés (**primaires 7 à 8 et secondaires 9 à 11**) s'effectuent au moyen des transports publics. Les abonnements de transports publics délivrés sont pris en charge par les budgets des communes de domicile des élèves à transporter et figurent dans leurs budgets/comptes communaux.

510.3188.2

Frais transports sorties

Principalement transport d'élèves à la bibliothèque de Prévèrènges.

510.3522.0

Subsides caisses de classes

Un montant de Fr. 40.00 par élève et par année est attribué pour alimenter les caisses de classes en vue d'une participation à l'achat de petit matériel, livres, etc.

La différence par rapport au budget provient de soldes restants de l'année scolaire précédente qui ont été reportés, réduisant ainsi les montants à verser aux enseignants.

510.3522.15

Surveillance des arrêts de bus

Introduction, dès l'automne 2024, de surveillance et sécurisation des élèves primaires (jusqu'à la 6P) aux arrêts de bus dans chacune des quatre communes de l'Etablissement.

COMMENTAIRES

510.3522.20	<u>Camps de ski</u> Pas de camp de ski dans le secteur primaire durant l'année civile 2024 (budget : 2 classes).	
510.3522.21	<u>Classes vertes</u> Répartition de la dépense (d'après le lieu d'enclassement) : • Préverenges - 15 classes (budget : 14 classes) • Lonay - 6 classes (budget : 3 classes) • Denges - 3 classes (budget : 6 classes) • Echandens – 3 classes (budget : 6 classes)	Fr. 22'422.13 Fr. 13'922.47 Fr. 6'326.40 Fr. 3'654.40 <u>Fr. 46'325.40</u>
510.3522.25	<u>Subsides pour accompagnants</u> Indemnités et frais des aides et du personnel d'encadrement non pris en charge par le Canton. Les subsides accordés par enfant (Canton : FFSV et SEPS / Confédération : J+S) sont déduits directement dans les camps.	
510.3522.26	<u>Camp du Chœur des écoles</u> Pas de camp ou de spectacle du chœur des écoles durant l'année civile 2024.	
510.3522.6	<u>Dérogations d'enclassement</u> Frais d'écologie d'élèves suivant exceptionnellement tout ou partie de l'année scolaire hors des quatre communes de l'EPSP.	

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
510.3524.0	Service dentaire scolaire	10'180.95		11'000.00		11'080.80	
510.3524.1	Médecin scolaire	1'956.30		5'000.00		2'542.35	
510.4512.1	Subside cantonal cours natation		4'680.00		6'600.00		2'880.00
510.4522.0	Finances d'écologie		1'300.00		7'800.00		3'900.00
510.4522.1	Remboursement subsides communaux		2'269.13				4'256.42
510.4809.0	Prél. s/fonds de réserve						13'195.30

COMMENTAIRES

510.3524.0	<u>Service dentaire scolaire</u>
510.3524.1	<u>Médecin scolaire</u> Frais de contrôle des élèves des classes 1 à 8 par les médecins et dentistes scolaires, ainsi que la prise en charge des heures des médecins liées à des projets de prévention.
510.4512.1	<u>Subside cantonal cours natation</u> Subside cantonal de 30% obtenu pour l'organisation de cours de natation. Voir aussi commentaire du compte 510.3185.1.
510.4522.0	<u>Finances d'écologie</u> Finances d'écologie facturées à la commune de domicile d'élèves habitants hors de l'une des quatre communes de l'Etablissement et suivant tout ou partie de l'année scolaire dans l'EPSP.
510.4522.1	<u>Remboursement subsides communaux</u> Remboursement par les enseignants quittant l'Etablissement ou changeant de classe, de montants non utilisés pour des activités pour l'année scolaire 2023/2024.

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
521	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (classes 9-11)	179'668.48	33'716.71	255'900.00	9'200.00	170'691.27	29'094.15
521.3012.0	Frais du sport scolaire facultatif	1'782.00		3'000.00		2'156.00	
521.3103.0	Fournitures et matériel scolaires			3'000.00			
521.3112.0	Achat de mobilier scolaire			2'500.00		1'892.66	
521.3132.0	Matériel infirmerie	1'004.35		1'500.00		605.80	
521.3135.20	Fournitures ACT-TM-EDN	1'344.50		1'300.00		1'292.75	
521.3135.5	Matériel compl. d'équipement, fds roulement secondaire	10'276.77		19'900.00		6'084.80	
521.3152.0	Entretien de mobilier scolaire	1'226.95		2'000.00		2'221.75	
521.3170.3	Frais des joutes sportives	1'019.15		2'300.00		2'319.30	
521.3185.2	Prestations de tiers	4'395.00		10'000.00		4'395.00	
521.3185.5	Courses d'école	7'296.01		11'300.00		7'151.10	
521.3185.6	Sorties artistiques et scientifiques	4'613.70		7'500.00		4'831.65	
521.3186.0	Assurance élèves	2'019.30		2'000.00		2'162.40	
521.3188.2	Frais transports sorties	1'392.00		2'000.00		1'260.00	
521.3522.0	Subsides caisses de classes	9'076.61		15'100.00		8'990.85	
521.3522.20	Camps de ski	29'222.55		45'800.00		26'958.50	
521.3522.21	Projets sportifs 9èmes année	1'588.30		7'700.00		5'450.05	
521.3522.22	Frais de voitures pour camps	450.00		500.00		300.00	
521.3522.23	Voyages d'études	42'000.00		41'100.00		30'500.00	
521.3522.24	Echanges linguistiques	959.73		5'000.00		4'293.91	
521.3522.25	Subsides pour accompagnants	2'019.91		5'000.00		3'398.00	
521.3522.3	Elèves enclassés ailleurs	47'487.55		44'900.00		38'166.35	
521.3522.6	Dérégations d'enclassement	1'300.35		6'500.00		2'383.65	
521.3524.0	Service dentaire scolaire	4'433.90		8'000.00		5'055.10	
521.3524.1	Médecin scolaire	4'759.85		8'000.00		8'821.65	
521.4512.4	Finances d'écologie requérants d'asile		15'600.00		1'000.00		7'670.00
521.4513.0	Rbt Etat sport scolaire facultatif		2'385.35		3'000.00		2'092.50
521.4522.0	Finances d'écologie		6'500.00		5'200.00		9'100.00
521.4522.1	Remboursement subsides communaux		9'231.36				10'231.65

COMMENTAIRES

521. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (classes 9 à 11) : 19 classes pour 362 élèves à la rentrée d'août 2024.

521.3012.0 Frais du sport scolaire facultatif

Rétribution des moniteurs du sport scolaire facultatif organisé pour l'année scolaire 2023/2024.

Ces montants sont compensés par des versements de subsides (voir aussi commentaire du compte n° 521.4513.0).

521.3135.20 Fournitures ACT-TM-EDN

Les fournitures pour les activités créatrices sur textiles (ACT), les travaux manuels (TM) et l'éducation nutritionnelle (EDN) sont prises en charge par le Canton.

Le montant figurant dans ce compte est un crédit supplémentaire alloué par l'Etablissement.

521.3135.5

Matériel compl. d'équipement, fds roulement secondaire

Acquisition de matériel pour des activités spécifiques au secteur secondaire : musique, éducation physique, sciences, animation de santé, labo photo, TM lourds et légers, etc.

La différence par rapport au budget provient de soldes restants de l'année scolaire précédente qui ont été reportés, réduisant ainsi les montants à verser aux enseignants.

521.3152.0

Entretien de mobilier scolaire

Réparation de chaises.

521.3170.3

Frais des joutes sportives

Transports et collations lors des différentes joutes sportives du secteur secondaire.

521.3185.2

Prestations de tiers

Ateliers participatifs et journées thématiques pour les jardins potagers scolaires par l'association « Légumes Perchés ».

521.3185.5

Courses d'école

Prise en charge des frais liés aux courses d'école pour chaque classe du secteur secondaire (9-11).

La différence par rapport au budget provient de soldes restants de l'année scolaire précédente qui ont été reportés, réduisant ainsi les montants à verser aux enseignants.

521.3185.6

Sorties artistiques et scientifiques

Prise en charge des frais liés aux différentes sorties artistiques et scientifiques de chaque classe du secteur secondaire (9-11).

La différence par rapport au budget provient de soldes restants de l'année scolaire précédente qui ont été reportés, réduisant ainsi les montants à verser aux enseignants.

COMMENTAIRES

521.3186.0	<u>Assurance élèves</u> Assurance capital en cas de décès et capital en cas d'invalidité permanente totale pour tous les élèves du secteur secondaire suivant leur scolarité obligatoire dans l'une des quatre communes de l'Etablissement (voir également compte n° 510.3186.0).								
521.3188.2	<u>Frais transports sorties</u> <u>Transports d'élèves au Salon des métiers à Lausanne.</u>								
521.3522.0	<u>Subsides caisses de classes</u> Un montant de <u>Fr. 40.00</u> par élève et par année est attribué pour alimenter les caisses de classes en vue d'une participation à l'achat de petit matériel, livres, etc. <i>La différence par rapport au budget provient de soldes restants de l'année scolaire précédente qui ont été reportés, réduisant ainsi les montants à verser aux enseignants.</i>								
521.3522.20	<u>Camps de ski</u> Coût des camps de ski pour les 7 classes de 10 ^{ème} année (budget : 7 classes), sous déduction de la participation des parents.								
521.3522.21	<u>Projets sportifs 9^{èmes} année</u> Sports de glisse (ski de fond, paddle, patinoire) et piscine pour les élèves de 9 ^{ème} année. Ceux-ci ne partent pas en camp.								
521.3522.23	<u>Voyages d'études</u> Participation financière pour voyages d'études de 7 classes de 11 ^{ème} année (budget : 7 classes).								
521.3522.24	<u>Echanges linguistiques</u> Echanges linguistiques, presque entièrement subventionnés.								
521.3522.25	<u>Subsides pour accompagnants</u> Indemnités et frais des aides et du personnel d'encadrement non pris en charge par le Canton. Les subsides accordés par enfant (Canton : FFSV et SEPS / Confédération : J+S) sont déduits directement dans les camps.								
521.3522.3	<u>Elèves enclassés ailleurs</u> • Écolage d'élèves en classe de sports-art-études (SAE) • Écolage d'élèves en classe de raccordement (RACC) • Prise en charge des frais de transport et participation au repas des élèves en classes sports-art-études ou raccordement <table> <tr> <td>Fr.</td><td>5'200.00</td></tr> <tr> <td>Fr.</td><td>29'666.65</td></tr> <tr> <td>Fr.</td><td>12'620.90</td></tr> <tr> <td>Fr.</td><td>47'487.55</td></tr> </table>	Fr.	5'200.00	Fr.	29'666.65	Fr.	12'620.90	Fr.	47'487.55
Fr.	5'200.00								
Fr.	29'666.65								
Fr.	12'620.90								
Fr.	47'487.55								
521.3522.6	<u>Dérogations d'enclassement</u> Frais d'écolage d'élèves suivant exceptionnellement tout ou partie de l'année scolaire hors des quatre communes de l'EPSP.								

COMMENTAIRES

521.3524.0 Service dentaire scolaire

521.3524.1 Médecin scolaire

Frais de contrôle des élèves des classes 9 à 11 par les médecins et dentistes scolaires, ainsi que la prise en charge des heures des médecins liées à des projets de prévention.

521.4512.4

Finances d'écologie requérants d'asile

Remboursement par le Canton de forfaits pour les frais de scolarisation des enfants de demandeurs d'asile pour l'année civile 2023.

521.4513.0

Rbt Etat sport scolaire facultatif

Versement de subsides pour le sport scolaire facultatif, soit :

- Service cantonal de l'éducation physique et du sport (SEPS)
- Office fédéral du sport (OFSP) – Jeunesse + Sport

Fr.	1'782.00
Fr.	603.35
Fr.	<u>2'385.35</u>

Voir aussi commentaire du compte n° 521.3012.0.

521.4522.0

Finances d'écologie

Finances d'écologie facturées à la commune de domicile d'élèves habitants hors de l'une des quatre communes de l'Etablissement et suivant tout ou une partie de l'année scolaire dans l'EPSP.

521.4522.1

Remboursement subsides communaux

Remboursement par les enseignants quittant l'Etablissement ou changeant de classe de montants non utilisés pour des activités pour l'année scolaire 2023/2024.

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
525	CANTINES SCOLAIRES						
525.3114.0	Frais d'exploitation cantines scolaires	480'944.28	281'766.60	501'900.00	297'000.00	467'231.61	263'421.30
		11'594.85		17'000.00		15'139.13	
525.3131.0	Achat et service des repas cantines scolaires	232'173.12		252'000.00		241'877.41	
525.3182.0	Téléphones et Internet	622.53		900.00		655.10	
525.3185.8	Mandats donnés à des tiers					587.53	
525.3191.6	REDIP TVA cantines scolaires	4'760.79				6'535.10	
525.3512.5	Frais de personnel des cantines scolaires et surveillance	231'792.99		232'000.00		202'437.34	
525.4359.0	Vente des repas cantines scolaires		270'582.50		285'000.00		252'864.20
525.4359.1	Produits cartes accès cantines		11'184.10		12'000.00		10'557.10

COMMENTAIRES

525. CANTINES SCOLAIRES (PAR PREVERENGES)

Frais relatifs aux cantines scolaires de Lonay et Préverenges.

525.3114.0	<u>Frais d'exploitation cantines scolaires</u> • Frais divers d'exploitation, achat de petit matériel • Licence, maintenance, hébergement et support du logiciel	Fr. 957.70 <u>Fr. 10'637.15</u> <u>Fr. 11'594.85</u>
525.3131.0	<u>Achat et service des repas cantines scolaires</u> <u>Fourniture et service des repas par une entreprise privée.</u> 8'088 repas servis à Lonay (7'152 en 2023), soit 13.08% de plus qu'en 2023 <u>17'709 repas servis à Préverenges (18'213 en 2023), soit 2.76% de moins qu'en 2023</u> 25'797 repas servis dans les cantines scolaires (25'365 en 2023) soit 1.70% de plus qu'en 2023.	
525.3191.6	<u>REDIP TVA cantines scolaires</u> Montant de la TVA non récupérable du fait de la couverture partielle des charges de ce chapitre par les revenus. Ce manque de couverture des charges, considéré comme une subvention, provoque une REDIP (REDuction de l'Impôt Préalable).	
525.3512.5	<u>Frais de personnel des cantines scolaires et surveillance</u> Salaires et charges sociales du personnel assurant une partie du service, ainsi que l'administration des repas (réservations, annulations, contrôles, ...) dans les cantines scolaires de Lonay et Préverenges. Il a été également tenu compte du personnel de surveillance des élèves dans le périmètre scolaire.	
525.4359.0	<u>Vente des repas cantines scolaires</u> <u>Repas vendus au prix de Fr. 11.00 TTC au consommateur et comptabilisés dans ce compte au prix de Fr. 10.175 HT.</u>	
525.4359.1	<u>Produits cartes accès cantines</u> Produits des ventes de cartes permettant l'accès aux cantines scolaires; les possesseurs de ces cartes peuvent soit consommer les repas servis à la cantine, soit des repas amenés par eux-mêmes et à réchauffer au micro-onde, soit des pique-niques. La carte annuelle d'accès est vendue au prix de <u>Fr. 30.00 TTC</u> et comptabilisée dans ce compte au prix de <u>Fr. 27.752 HT</u> . Le coût net des cantines scolaires pour l'année 2024 se monte à <u>Fr. 199'177.68</u> (budget : Fr. 204'900.00).	

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	ADMINISTRATION GENERALE	5'252'729.62	38'660.55	5'189'632.00	26'050.00	5'153'624.62	33'796.10
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (CLASSES 1-8)	407'237.34	8'249.13	504'300.00	14'400.00	429'561.32	24'231.72
	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (CLASSES 9-11)	660'612.76	315'483.31	757'800.00	306'200.00	637'922.88	292'515.45
	PARTICIPATION DENGES		822'295.30		838'733.30		793'326.25
	PARTICIPATION ECHANDENS		1'255'481.15		1'282'309.20		1'233'837.40
	PARTICIPATION LONAY		1'228'043.30		1'264'527.65		1'210'855.95
	PARTICIPATION PREVERENGES		2'652'366.98		2'719'511.85		2'632'545.95
	TOTALISATION	6'320'579.72	6'320'579.72	6'451'732.00	6'451'732.00	6'221'108.82	6'221'108.82

COMPTES 2024			
	habitants effectifs au 31.12.2023	élèves 10.2023 classes 1 à 6	élèves 10.2023 classes 7 et 8
Répartition du nombre d'habitants et d'élèves des communes :			
Denges	1'821	89	29
Echandens	2'910	124	44
Lonay	2'693	137	40
Préverenges	5'223	291	121
Total des élèves EPSP pour la répartition		641	234
Autres communes		3	3
Total	12'647	644	237
TOTAL DES CHARGES "PRIMAIRE"	4'272'192.24		
TOTAL DES REVENUS "PRIMAIRE"	-143'776.23		
COUT DE L'ENSEIGNEMENT "PRIMAIRE" à répartir	4'128'416.01		
Coût moyen de l'élève (pour information)	4'718.19		
	habitants		élèves
Total réparti : 50% Habitants / 50% élèves	2'064'208.01		2'064'208.01
Coût unitaire par Habitant / élève	163.22		2'359.09
REPARTITION PAR COMMUNE	habitants		élèves
Denges	297'218.55	575'591.75	278'373.20
Echandens	474'962.05	871'290.00	396'327.95
Lonay	439'543.95	857'103.75	417'559.80
Préverenges	852'483.45	1'824'430.51	971'947.06
Totaux	2'064'208.00	4'128'416.01	2'064'208.01

Répartition des frais scolaires entre les communes

	LIBELLES	COMPTES 2024				
		Primaire	Total	Secondaire	Frais locaux scolaires par commune	Participation nette par commune
C u m u l s	Récapitulation générale					
	Denges	575'591.75	822'295.30	246'703.55	230'441.00	591'854.30
	Echandens	871'290.00	1'255'481.15	384'191.15	243'615.00	1'011'866.15
	Lonay	857'103.75	1'228'043.30	370'939.55	1'050'561.00	177'482.30
	Préverenges	1'824'430.51	2'652'366.98	827'936.47	3'425'988.00	-773'621.02
	Totaux	4'128'416.01	5'958'186.73	1'829'770.72	4'950'605.00	1'007'581.73

ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE PREVERENGES

<u>Récapitulation des participations et locations de locaux des communes</u>					COMPTES 2024	
	<u>Participation totale</u>	<u>Location à l'EPSP</u>	<u>Participation nette</u>	<u>Acomptes des communes</u>	<u>Solde à restituer/- à encaisser</u>	
Denges	822'295.30	230'441.00	591'854.30	544'000.00	-47'854.30	
Echandens	1'255'481.15	243'615.00	1'011'866.15	908'000.00	-103'866.15	
Lonay	1'228'043.30	1'050'561.00	177'482.30	176'000.00	-1'482.30	
Préverenges	2'652'366.98	3'425'988.00	-773'621.02	4'211.94	777'832.96	
TOTAUX	5'958'186.73	4'950'605.00	1'007'581.73	1'632'211.94	624'630.21	
Budget 2024 :	6'105'082.00	4'868'682.00	1'236'400.00	Les soldes à restituer aux communes figurent au passif du bilan.		
Comptes 2023 :	5'870'565.55	4'917'348.00	953'217.55	Ceux à encaisser (chiffres négatifs) figurent à l'actif du bilan.		
Comptes 2022 :	5'988'384.21	4'802'819.00	1'185'565.21			

Compte	Désignation	Actif	Passif
91	** A C T I F **	961,722.56	
910	DISPONIBILITES	837,558.37	
9101	CCP	246,533.72	
9102	Banque compte RAIFFEISEN	591,024.65	
911	DEBITEURS	153,202.75	
9111.10	COMPTES COURANTS COMMUNES	153,202.75	
9111.11	Commune de Denges	47,854.30	
9111.13	Commune d'Echandens	103,866.15	
9111.14	Commune de Lonay	1,482.30	
913	ACTIFS TRANSITOIRES		
9139	Actifs transitaires		29,038.56
92	** P A S S I F **		29,038.56
920	ENGAGEMENTS COURANTS		961,722.56
9206.10	COMPTES COURANTS COMMUNES		777,832.96
9206.12	Avance Préverenges		777,832.96
925	PASSIFS TRANSITOIRES		126,815.80
9259	Passifs transitaires		126,815.80
928	FONDS DE RESERVE		57,073.80
9282	Provisions diverses		8,019.30
9282.1	Provision Mesures renforcées (enseignement spécialisé)		49,054.50